SM le Roi préside à Ajdir la cérémonie de signature de la convention relative au projet de réalisation de la voie express Taza-Al Hoceima Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 16-06-2010 00:04:13

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, mardi à Ajdir (province d'Al Hoceima), la cérémonie de signature de la convention relative au projet de réalisation de la voie express Taza-Al Hoceima sur 148,5 kilomètres, d'un investissement global de près de 2,5 milliards de DH.

S'étalant sur la période 2011-2015, ce projet consiste essentiellement en le dédoublement de la route régionale No 505 et de la route nationale No 2, la reconstruction de 36 ponts et le dédoublement de 12 autres.

Il contribuera fortement à l'optimisation des conditions de sécurité routière et de transport entre Taza et Al Hoceima, à la réduction du délai de voyage entre Fès et Al Hoceima et à la promotion socio-économique de la province grâce au développement du transport des marchandises.

Il est également programmé la reconstruction et le prolongement des ouvrages d'assainissement, l'aménagement de carrefours sur toute la liaison, et la réalisation d'ouvrages de confortement adaptés aux exigences de protection de l'environnement.

Le projet s'inscrit en droite ligne des Hautes directives de SM le Roi Mohammed VI visant à renforcer les infrastructures de base dans l'ensemble des régions du Royaume et à accélérer le désenclavement des zones rurales.

La convention relative à ce projet a été signée par MM. Taieb Cherkaoui, ministre de l'Intérieur, Salaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances et Karim Ghellab, ministre de l'Equipement et du Transport.

Contribuent au financement du projet, le ministère de l'Intérieur à hauteur de 700 millions de DH, le ministère de l'Equipement et du Transport (600 millions de DH) et le budget général de l'Etat (1,2 milliard de DH).

A cette occasion, des explications ont été fournies au Souverain sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du deuxième Programme national des routes rurales (PNRR II) dans la province d'Al Hoceima, qui porte sur la construction et l'aménagement de 429 km de routes rurales avec une enveloppe budgétaire de près de 722 millions de DH.

A ce titre, les travaux de réalisation de 93 kilomètres de routes sont déjà achevés pour un investissement de 155 millions de DH, alors que 131 kilomètres sont en cours de réalisation (298 millions de DH).

Les marchés relatifs à la construction de 108 km de routes (200 millions DH) sont en cours

d'attribution et les travaux de réalisation de 97 kilomètres (69 millions DH) devront démarrer prochainement.

Ces différents projets permettront de désenclaver près de 93.000 habitants de la province d'Al Hoceima et de porter le taux d'accès de la population rurale au réseau routier à 76% en 2012, contre 38% en 2005.

Par la même occasion, SM le Roi a pris connaissance de certains projets programmés au titre du PNRR II pour la province d'Al Hoceima, particulièrement le projet de la route reliant la RN 2 à la commune rurale de Snada sur 13,5 km et celui d'aménagement de la route reliant la RN2, au niveau du douar Khaloukt, au centre de Bni Jamil (23,4 km).

D'un coût global de 89 millions de DH, ces deux projets permettront de désenclaver près de 7.500 personnes, d'améliorer l'accès des populations ciblées aux services sociaux, de valoriser les ressources locales et de relier la RN 2 à la rocade méditerranéenne.

Ces projets seront financés par le ministère de l'Equipement et du Transport à hauteur de 85% et par les communes concernées et les conseils provincial et régional (15%).

Elaboré dans le cadre d'une approche fondée sur la concertation avec les représentants des populations, le PNRR II vise, dans l'ensemble, la construction et l'aménagement de 15.500 km de routes sur la période 2005- 2015 à travers les différentes régions du Royaume.

Ce programme national a été mis en place dans le cadre de la politique gouvernementale de promotion économique et sociale du monde rural pour un développement équilibré de l'ensemble des régions du Royaume, conformément aux Hautes orientations royales.

MAPF